



LA VILLE DE VERNON
Département de l'Eure - 26 470 habitants
- de 100 km Ouest Parisien

RECRUTE PAR VOIE STATUTAIRE

UN GARDIEN DE POLICE MUNICIPALE
Filière Police – Catégorie C (h/f)

Date limite de candidature : 22/04/2016 (date arrivée courrier)

Sous l'autorité du Maire et du responsable de Service de la Police Municipale.

Missions :

Veille et prévention en matière du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques.

Activités principales :

- Appliquer et contrôler le respect des pouvoirs de Police du Maire sur son territoire d'intervention.
- Prévenir, dissuader et réprimer les actes interdits par la loi pénale en fonction des prérogatives du Policier Municipal.
- Recueillir des renseignements et rendre compte par écrit de ses activités à la hiérarchie
- Rechercher et relever des infractions.
- Rédiger des écrits professionnels.
- Participer aux missions habituelles de police municipale (police du stationnement et de la circulation, contrôle de vitesse, mise en fourrière de véhicules, surveillance générale du domaine public
- Assurer la surveillance lors des manifestations, des cérémonies municipales officielles

Profil :

- Etre titulaire du concours de gardien de police.
- Avoir suivi la formation initiale d'application, formation continue obligatoire et une expérience similaire dans le poste.
- Maîtriser la réglementation qui encadre le statut et les compétences du policier municipal.
- Savoir mettre en application les instructions et ordres donnés par la hiérarchie.
- Savoir rendre compte à sa hiérarchie.
- Veiller au respect du code de déontologie.

- Avoir le sens de la responsabilité, de l'initiative et de l'autonomie.
- Avoir le sens du Service Public.
- Savoir vivre en collectivité et avoir un esprit de cohésion.
- Améliorer ses connaissances personnelles et professionnelles et se tenir informé de la vie municipale.
- Savoir être discret et se maîtriser.
- Maîtriser l'outil informatique (traitement de texte).

Contraintes particulières :

- Métier exposé à certains risques sur la voie publique.
- Etre titulaire du permis B.
- Bonne condition physique (Sport collectif, GTPI, Patrouilles pédestres et VTT).
- Etre disponible.
- Horaires de travail variables avec amplitude pouvant s'étendre aux soirées, week-ends et jours fériés.
- Travail supplémentaire par nécessité de service.
- Durée hebdomadaire 37 heures

Conditions de recrutement :

Conditions statutaires + régime indemnitaire + prime de fin d'année

Poste à pourvoir immédiatement

Adresser lettre de candidature manuscrite + CV détaillé + photo à :

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
Place Barette B.P 903
27207 VERNON CEDEX